

# RAPPORT

## au Conseil communal de Bullet

de la Commission des bâtiments, chargée de l'examen du préavis municipal

No 24-2014 concernant

### Bâtiment des Planets

### Demande de crédit pour mise en conformité de la citerne à mazout

---

Rapporteur : Michel Consorti

Présents : Municipal responsable : J.-R. Bernardi

Conseillés : Louis Thévenaz ; René-Philippe Gander;  
Claude Mermod; Christophe Cruchaud

La Commission des bâtiments s'est réunie le lundi 31 mars 2014 afin de se déterminer sur le préavis susmentionné. Nous remercions également le Municipal responsable du préavis, Monsieur Jean-René Bernardi pour avoir été présent à la séance et pour les réponses apportées à nos questions.

La Commission rapporte le point suivant, soit :

D'approuver le descriptif des travaux, ainsi que leurs coûts pour :

☞ La désaffectation de la citerne actuelle par un remplissage du sable	Fr.	6'000.-
☞ Fourniture et pose de cinq nouvelles citernes	Fr.	18'000.-
☞ Cloison en alba selon normes anti-feu	Fr.	2'000.-
☞ Fourniture et pose d'une porte anti-feu y compris peinture	Fr.	2'000.-
☞ Transformations partie électrique	Fr.	1'000.-
☞ Divers et imprévus	Fr.	<u>1'000.-</u>

**Total des travaux**

**Fr. 30'000.-**

La Commission se rallie au préavis de la Municipalité pour la mise en conformité de la citerne à mazout du bâtiment des Planets ainsi que pour les travaux cités ci-dessus.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des bâtiments, et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation susmentionnés;
- **d'accorder** un crédit de Chf 30'000.- , le compte au bilan n°9123.24.14 sera ouvert à cet effet.
- **de financer** ce crédit par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du moment.
- **d'amortir** l'investissement de Chf 30'000.- sur une période de 10 ans par le compte 341.3303.

Bullet, le 8 avril 2014

Les Membres

Le rapporteur